

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

DECRET N° 83/II54 / du 23/12/1983
Portant nomination de Monsieur YOULOU Alphonse
en qualité de Directeur du Ranch de la Louila.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution ;

(/u le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les at-
tributions des Membres du Gouvernement ;

(/u la loi n°13/81 du 14 Mars 1981 instituant la charte des
Entreprises d'Etat ;

(/u le décret n°82/176 du 17 Février 1982 portant attribu-
tions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

(/u le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé ;

(/u le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux Titulaires de certains Postes Administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur YOULOU Alphonse, Ingénieur Zootechnicien de 4e
échelon, est nommé Directeur du Ranch de la LOUILA.

ARTICLE 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
l'Office du Gros Bétail qui en outre redevable envers le Trésor de
l'Etat Congolais de la Contribution de ses droits à pension.

ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.-

X